



LIVRET DE RENTRÉE

ANNÉE 2024/2025





Chèr·e·s étudiant·e·s,

Avant que vous vous plongiez dans la lecture du contenu de ce livret, il nous semblait important de prendre le temps de vous accueillir en vous souhaitant chaleureusement la bienvenue à l'Université de Bourgogne, et plus précisément dans L'UFR Langues et Communication.

Vous ouvrez aujourd'hui une nouvelle étape de votre vie, et nous espérons que, comme pour beaucoup avant vous, ce sera l'une des plus riches et des plus belles.

Évidemment, nous sommes tentés d'insister sur l'importance de ces années d'études et du sérieux avec lequel vous devez les aborder (et nous ne doutons pas une seconde que vous vous donnerez à fond dans cette tâche), mais nous avons également une pensée pour le chemin personnel que vous allez parcourir. Si vos esprits vont continuer à grandir et s'enrichir, vous aussi, en tant que personnes, allez le faire, et c'est en adultes éclairés (et diplômés !) que vous quitterez l'université dans quelques années.

Notre mission, sur toute la durée de votre présence à l'uB, est de vous transmettre les outils et connaissances à notre disposition, de vous accompagner et vous orienter dans vos démarches, qu'elles soient académiques ou administratives.

Ce livret contient l'essentiel des informations qui vous seront utiles durant votre scolarité, conservez-le donc précieusement et consultez-le chaque fois que nécessaire. Mais il ne répondra sans doute pas à toutes les situations et questions auxquelles vous serez confrontés. N'hésitez pas alors à solliciter l'équipe enseignante et administrative selon les cas, car si vous êtes à l'université pour apprendre et vous questionner, nous y sommes pour que vous ne restiez jamais sans réponses.

Belle rentrée et bonne réussite à tou·te·s !

Christelle SERÉE-CHAUSSINAND, Directrice de l'UFR Langues et Communication

Matthieu BOILLEREAU, Responsable de scolarité LEA

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
L'UFR LANGUES ET COMMUNICATION	4
SECRETARIAT ET SCOLARITÉ LEA	5
SECRETARIAT PÉDAGOGIQUE :	5
SCOLARITÉ	5
RÈGLES D'OR	5
RÉGLEMENTATION	6
TEXTES ET RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	6
ASSIDUITÉ ET ABSENCES	6
EXAMENS ET RÉSULTATS	8
LA PREMIERE SESSION	8
CALCUL DES RÉSULTATS ET COMPENSATION	8
DÉLIBÉRATION DU JURY ET PUBLICATION DES RÉSULTATS	8
LIRE SES RÉSULTATS	9
QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS CONCERNANT VOS RÉSULTATS	9
LA SESSION 2 (DITE DE « RATTRAPAGE »)	9
FRAUDES	10
VOTRE CARTE ÉTUDIANT MULTISERVICE	11
UN CAMPUS NUMÉRIQUE	13
UB-LINK	13
L'ENT : VOTRE ESPACE NUMÉRIQUE À L'UB	13
PLUBEL : LES COURS EN LIGNE	13
LICENCE OFFICE 365	13
BESOIN D'AIDE ?	14
VOTRE SANTÉ	14
HARCÈLEMENT	15
LA SOLIDARITÉ À L'UB	15
SERVICE DES BOURSES	16
LE PÔLE FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE (PFVU)	16
LA MAISON DE L'ÉTUDIANT (MDE)	17
LE CENTRE DES PRATIQUES DE L'ÉCRIT ET DE L'ORAL (CEPREO)	17
ENRICHIR SA FORMATION	18
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALES	18
L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT :	18
MOBILITÉS INTERNATIONALES	19
L'ANNÉE DE CÉSURE	20
LE CENTRE DES LANGUES	20
LA MÉDIATHÈQUE	21
POURSUITE D'ÉTUDES : LA LICENCE... ET APRÈS ?	23
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025	24

L'UFR LANGUES ET COMMUNICATION

DIRECTRICE DE L'UFR (Doyenne) :

Christelle Serée-Chaussinand

direction.langues@u-bourgogne.fr

Direction du Département LEA :

Will NOONAN – Estera-Tabita BADAU

Responsable de la première année LEA :

Angélique PESTANA - Bureau 161 - angelique.pestana@u-bourgogne.fr

Responsable de la Scolarité LEA et Référent Solidarités :

Matthieu BOILLEREAU - Bureau 166A - 03.80.39.56.74 - scolarite.lea@u-bourgogne.fr

Secrétariat Licence LEA :

Gaëlle MATHEY - Bureau 166 B - 03.80.39.56.70 - secretariat.lea.licence@u-bourgogne.fr

SECRÉTARIAT ET SCOLARITÉ LEA

SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE :

Gestionnaire : Gaëlle MATHEY - Bureau 166 B - 03.80.39.56.70 - secretariat.lea.licence@u-bourgogne.fr

Au secrétariat, vous pouvez : mettre à jour votre dossier administratif (changement d'adresse, de numéro de téléphone, ...), régulariser vos absences, procéder aux inscriptions pédagogiques, poser vos questions sur les emplois du temps, déposer vos documents administratifs.

Les groupes de laboratoires et de TD sont constitués par le secrétariat pédagogique et sont valables pour tout le semestre. Sauf motif impérieux ou statut particulier (par exemple : étudiant-e salarié-e, problème de santé nécessitant un aménagement), aucun changement ne sera accepté. Une demande écrite devra être adressée au secrétariat.

SCOLARITÉ

Responsable de scolarité : Matthieu BOILLEREAU - Bureau 166A - 03.80.39.56.74 - scolarite.lea@u-bourgogne.fr

Le responsable de scolarité vous accueille pour les démarches liées à vos études comme : les dispenses d'assiduité, validations d'acquis, demandes de transfert et réorientations. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable de scolarité pour toute demande concernant vos résultats et notes ou pour poser vos questions concernant la réglementation des études.

Enfin, en cas de difficultés personnelles, vous pouvez vous adresser au responsable de scolarité qui, en tant que référent solidarités de l'UFR, vous orientera vers les bonnes personnes ressources en fonction de votre situation.

RÈGLES D'OR

1. Vos documents administratifs et vos justificatifs, notamment médicaux, doivent être remis uniquement à la scolarité et au secrétariat.
2. Pour communiquer avec les personnels et services de l'Université, utilisez toujours votre adresse mail UB et non adresse personnelle.
3. Vous ne devez jamais vous satisfaire d'une information orale entendue hors de nos bureaux. Vous devez toujours vous la faire confirmer par la scolarité.
4. Toujours garder un œil sur sa boîte mail uB et sur le panneau d'affichage.

RÉGLEMENTATION

TEXTES ET RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

LES LOIS, PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Comme partout sur le territoire français, les lois de la République, ainsi que ses valeurs et principes, s'appliquent à l'université. La réglementation des études est notamment fixée par le Code de l'Éducation.

LE RÉFÉRENTIEL COMMUN DES ÉTUDES (RCE)

Ce document établit un ensemble de principes communs à toutes les formations dispensées par l'université de Bourgogne. Il précise les droits et devoirs de tou·te·s, notamment dans le déroulement des évaluations.

Il rassemble, sous le terme « modalités de contrôle des connaissances et des compétences » (MCC), les dispositions juridiques et pédagogiques qui régissent l'organisation de l'évaluation.

Enfin, il rappelle les grandes règles de fonctionnement des jurys.

LA FICHE FORMATION

La réglementation générale représentée par le RCE est complétée, pour chaque mention et parcours de Licence et Master, par une « Fiche Formation » qui précise notamment le déroulé concret de la formation, les volumes horaires, l'articulations des UE, les modalités d'évaluation et de compensation, ...

Votre Fiche Formation et le RCE sont des documents importants qu'il vous est fortement conseillé de consulter. Ils sont tous deux à disposition au bureau du responsable de scolarité et en ligne.

ASSIDUITÉ ET ABSENCES

La présence à tous les TD et TP est obligatoire pour tou·te·s.

ABSENCES

Toute absence en TP /TD doit être justifiée dans un délai de deux jours ouvrables après votre retour. Les motifs d'absence recevables sont notamment :

- Hospitalisation ou maladie (certificat médical établi par un médecin)
- Examen ou concours (convocation)
- Journée de la Défense Nationale (convocation)
- Décès d'un proche (certificat de décès)
- Entretien de stage ou d'embauche (justificatif/convocation)

Pour un examen terminal, que l'absence soit justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI), l'étudiant·e est déclaré·e défaillant·e. Il·elle ne peut dès lors valider la session du semestre au titre duquel il·elle a subi les épreuves.

Le jury souverain appréciera toute situation particulière.

Pour toute précision concernant les absences, vous pouvez consulter le RCE ou votre fiche formation, ou vous renseigner auprès du secrétariat pédagogique et de la scolarité.

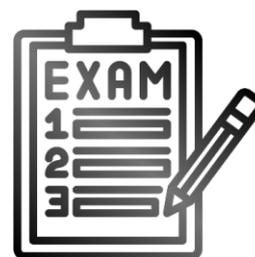
DISPENSES D'ASSIDUITÉ

L'assiduité est la règle. Toutefois, certaines situations peuvent ouvrir le droit à une dispense d'assiduité. La liste complète des statuts ouvrant droit à une dispense figure dans le RCE.

La situation la plus fréquente est celle des étudiant·e·s salarié·e·s, qui peuvent obtenir une dispense d'assiduité sur présentation d'une pièce justificative au service de la scolarité. La demande est à faire le plus rapidement possible au début de chaque semestre à l'aide d'un imprimé disponible auprès du responsable de scolarité.

En cas de refus, l'étudiant·e en sera informé·e par courrier électronique.

EXAMENS ET RÉSULTATS



LA PREMIERE SESSION

Tout au long du semestre, les épreuves de Contrôle Continu (CC) et Contrôle Continu Intégral (CCI) se déroulent durant les séances de cours. À l'issue de chaque semestre sont organisés les contrôles terminaux (CT) de la première session (voir calendrier en dernière page de ce livret).

Les règles des Contrôles Continus (Intégraux ou non) sont précisées dans le RCE et les Fiches Formation.

Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens, le tableau des épreuves est affiché sur le panneau des examens et est mis en ligne sur le site de l'UFR Langues et Communication (<https://langues-communication.u-bourgogne.fr/>)

CALCUL DES RÉSULTATS ET COMPENSATION

Calcul de la note au niveau de l'Unité d'Enseignement (UE) :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque Unité d'Enseignement (UE). La note d'une UE est la moyenne des notes de ses éléments constitutifs auxquelles les éventuels coefficients sont appliqués. Une UE est validée si la moyenne est égale ou supérieure à 10.

Calcul de la note de semestre et règle de validation :

La note de semestre est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la note du semestre est supérieure ou égale à 10 et que les UE de langues (UE1 et 2) ont été validées. En L3, les UE à valider obligatoirement sont les UE5 et 6 (et non les UE1-2).

Calcul de la note d'année et règle de validation :

La note d'année est la moyenne des deux notes semestrielles. La note annuelle des UE est la moyenne des deux notes de ces UE (semestre 1 et semestre 2). Par exemple, la note d'année de l'UE1 est la moyenne de la note de l'UE1 au semestre 1 et de la note de l'UE1 au semestre 2.

Pour obtenir son année, il faut avoir une note d'année supérieure ou égale à 10 et que la note annuelle des UE1 et 2 (5 et 6 en L3) soit supérieure à 10.

DÉLIBÉRATION DU JURY ET PUBLICATION DES RÉSULTATS

Dans les semaines qui suivent les épreuves de chaque semestre, le jury se réunit en séance non publique et délibère souverainement à partir des résultats. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du/de la Président.e. du jury et signé par lui/elle.

Les décisions du jury sont prises à la majorité des membres présents. La voix du/de la Président.e. est prépondérante. Le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions. Sous réserve de respecter le

principe d'égalité de traitement entre les candidat.e.s, le jury est compétent pour harmoniser les notes proposées par les correcteurs. Il peut attribuer des points de jury.

Suite à la délibération du jury, les résultats sont affichés sur le panneau de la scolarité et publiés sur votre ENT. La date de publication des résultats est indiquée sur le calendrier en dernière page de ce livret.

LIRE SES RÉSULTATS

Résultats d'un semestre : Si vous obtenez une moyenne de 10 ou plus à un semestre et avez validé vos deux UE « majeures », ce semestre est acquis. Vous n'aurez pas à passer la session 2 pour le semestre validé.

Résultat de l'année : A l'issue de la Session 1, votre résultat sera soit :

- **ADMIS·E (AD)** : Félicitations ! Vous pourrez vous inscrire en année supérieure.
- **AJOURNÉ·E (AJ) OU DÉFAILLANT·E (DEF)** : vous êtes concerné·e par les épreuves de la Session 2.

QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS CONCERNANT VOS RÉSULTATS

Après avoir pris connaissance de vos résultats, et conformément aux textes réglementaires, vous disposez d'un délai de deux mois pour transmettre toute demande qui vous semble légitime.

Toute contestation des résultats ou demande de rectification de note après proclamation des résultats doit être adressée par écrit au président du jury, par l'intermédiaire de la scolarité. L'enseignant.e de la matière concernée est tenu.e informé.e de la procédure en cours. Le jury peut à nouveau être convoqué par son/sa Président.e pour statuer sur la situation litigieuse.

LA SESSION 2 (DITE DE « RATTRAPAGE »)

La session 2 s'adresse aux étudiant·e·s qui ont été ajourné·e·s ou défaillant·e·s à l'issue de la Session 1 et qui doivent repasser des épreuves du 1er et/ou du 2nd semestre. Elle est obligatoire pour les étudiant·e·s concerné·e·s. Si vous ne vous présentez pas aux épreuves de la Session 2, vous serez défaillant·e lors du nouveau calcul de vos résultats et devrez redoubler.

Quelles matières rattraper ?

Pour connaître les matières à passer en session 2, vous devez :

1. Repérer le ou les semestre(s) pour le ou lesquels vous êtes Ajourné·e ou ou Défaillant·e
2. Au sein de ce(s) semestre(s), repérer les UE non validées
3. À l'intérieur de ces UE, vous devez repasser toutes les matières dont la note est inférieure à 10/20 ou ABI ou ABJ.

ATTENTION ! Les UE/matières évaluées en CCI (Contrôle Continu Intégral). Par conséquent, elles ne sont pas concernées par la session 2.

Résultats de la Session 2

A l'issue de la délibération du jury, les résultats de la session 2 sont publiés. Vous serez, selon ces résultats définitifs, Admis·e, Ajourné·e, Défaillant·e ou AJAC.

Le Statut AJAC

Sur proposition du jury, et uniquement si vous répondez aux critères du statut AJAC, vous êtes autorisé à progresser dans l'année supérieure, et devrez néanmoins valider, en même temps, les UE non acquises de l'année en cours.

Conditions pour être proposé AJAC :
Avoir validé au moins 18 ECTS par semestre, dont une UE de langue.

Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dressent la liste des étudiant·e·s pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiant·e·s concerné·e·s seront prévenu·e·s par la scolarité, informé·e·s des conséquences liées à ce statut, et devront accepter ou non la proposition par écrit.

FRAUDES

Tout devoir doit être une **production intellectuelle individuelle** de l'étudiant. Lors des examens, que ce soit en contrôle continu ou terminal, il est strictement interdit :

- de communiquer entre candidat·e·s ou avec l'extérieur
- d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve
- d'utiliser ou de conserver sans les utiliser tout appareil électronique et/ou de communication (téléphone, ordinateur, tablette, montre connectée, oreillettes et écouteurs, traducteur électronique, etc.)

Toute fraude (ou tentative de fraude) fera l'objet d'un rapport en vue de la saisine de la section disciplinaire. Cette instance pourra prononcer une sanction disciplinaire allant de la nullité de l'épreuve à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de se présenter à tout examen conduisant à un titre ou diplôme délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

Au-delà des examens écrits sur table, les fraudes liées au plagiat lors de contrôles continus ou de devoirs à la maison, ainsi que celles fondées sur le recours à un logiciel ou intelligence artificielle (interdits) sont également sanctionnables et feront l'objet de rapports disciplinaires.

Toute personne sur le campus, personnels comme étudiants/étudiantes, dispose d'un accès au logiciel Compilatio®, logiciel d'aide à la détection de plagiat.

VOTRE CARTE MULTISERVICE



CARTE MULTISERVICE PASS'UBFC

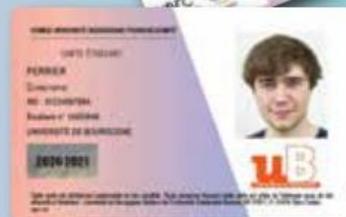


MODE D'EMPLOI ÉTUDIANTS

Vous venez de recevoir votre nouvelle carte multiservice Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Avec elle :

- Vous vous identifiez comme étudiant uB
- Vous réglez votre repas aux Restos U et dans les cafétérias du CROUS, équipés de monétique
- Vous empruntez un livre dans les bibliothèques universitaires
- Vous accédez aux activités sportives du SUAPS (service des sports) et plus tard, vous réglerez vos impressions, accédez aux salles informatiques et bâtiments...



ARTICLE 1 - MONÉTIQUE

Votre carte multiservice utilise la monétique Izly : www.izly.fr

Vous devez la conserver dans son étui rigide et la manipuler avec autant de soin qu'une carte bancaire. Elle est aussi nominative, soit strictement personnelle et non cessible.

ARTICLE 2 - UTILISATION DE LA CARTE

La durée de vie de la carte n'est pas limitée : elle vous accompagnera donc pendant toute la durée de vos études.

⇒ MODE D'EMPLOI :

1- Réception d'un courriel d'information d'[Izly.fr](http://www.izly.fr)

Vous recevrez un courriel sur votre boîte de messagerie en prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr indiquant le lien pour activer votre compte Izly. Cliquez sur ce lien et suivez la procédure. Si vous n'avez pas reçu le courriel d'activation, vérifiez votre boîte spam. Si malgré tout vous ne l'avez pas reçu, rendez-vous sur www.izly.fr. Sur la page d'accueil, l'onglet *Aide et Contacts* vous permettra via un formulaire de demander le renvoi de votre courriel d'activation.

2- Créditez votre compte Izly

Créditez-le depuis un compte bancaire selon la procédure décrite sur www.izly.fr. En début de chaque année universitaire, après validation de l'inscription administrative, le Service Scolarité apposera sur la carte l'hologramme de l'année universitaire en cours. En cas de dégradation, perte ou vol, faites-vous connaître immédiatement auprès de votre scolarité.

Faites aussi immédiatement opposition sur la carte depuis votre espace personnel Izly.

- En cas de vol : une nouvelle carte vous sera attribuée contre la remise d'une déclaration de vol
- En cas de perte ou de dégradation : le renouvellement de la carte est payant. Elle vous sera délivrée contre le versement de 8 €.

ARTICLE 3 - CHARGEMENT

Vous pouvez recharger votre compte depuis votre application mobile ou votre espace personnel Izly.

ARTICLE 4 - DÉBIT

Lors de chaque passage sur les différents points de distribution, le compte Izly est débité électroniquement du montant de la prestation. Un ticket de caisse est édité à chaque passage sur les chaînes de restauration du CROUS. Assurez-vous de disposer d'un avoir suffisant avant de vous présenter aux caisses. Le solde est vérifiable sur www.izly.fr ou depuis votre application mobile.

ARTICLE 5 - REMBOURSEMENT DU SOLDE

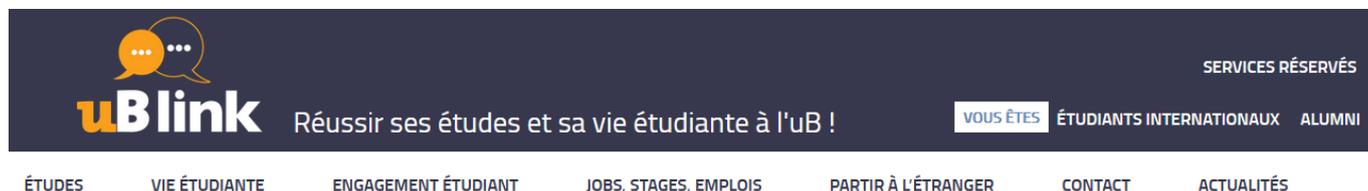
Vous pouvez à tout moment récupérer l'argent de votre compte Izly sur votre compte bancaire depuis votre application mobile ou votre espace personnel Izly.

Aucun remboursement n'est assuré : ni par l'université de Bourgogne, ni par le CROUS.

**Pour toute question sur Izly, consultez la Foire Aux Questions (FAQ) :
<https://mon-espace.izly.fr/home/Faq>**

UN CAMPUS NUMÉRIQUE

UB-LINK



The screenshot shows the uBlink website header. On the left is the uBlink logo with the tagline 'Réussir ses études et sa vie étudiante à l'uB !'. On the right, there are navigation links: 'SERVICES RÉSERVÉS', 'VOUS ÊTES' (with a dropdown menu showing 'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX' and 'ALUMNI'), and a horizontal menu with 'ÉTUDES', 'VIE ÉTUDIANTE', 'ENGAGEMENT ÉTUDIANT', 'JOBS, STAGES, EMPLOIS', 'PARTIR À L'ÉTRANGER', 'CONTACT', and 'ACTUALITÉS'.

Sur [uB-link](#), vous trouverez de nombreuses informations pratiques pour votre vie étudiante, ainsi que des espaces de discussion, un espace emploi/stage, un espace profil personnalisé et un ensemble de ressources dédiées à l'insertion professionnelle et à l'emploi.

L'ENT : VOTRE ESPACE NUMÉRIQUE À L'UB

Dès votre inscription à l'uB, vous disposez d'un compte informatique et vous pouvez vous connecter à votre Environnement Numérique de Travail (ENT). Ce dernier vous permet notamment d'accéder à votre messagerie étudiante (prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr), aux résultats de vos examens et à votre dossier administratif (réinscription, certificat de scolarité).



Seule votre adresse mail universitaire sera utilisée pour vous communiquer des changements de cours et d'autres informations importantes. Il est donc impératif d'activer votre compte dès votre inscription.

Identifiants ENT perdus ? guichet-unique@u-bourgogne.fr

PLUBEL : LES COURS EN LIGNE

La plateforme [PLUBEL](#) permet de télécharger des cours, déposer des devoirs, disposer d'un suivi pédagogique et éventuellement d'un tutorat. Les codes d'accès à la plateforme vous sont communiqués après votre inscription, à condition d'avoir activé votre adresse électronique uB.



LICENCE OFFICE 365

L'université de Bourgogne a souscrit pour l'ensemble de ses campus, à l'offre Office 365. Vous pouvez lancer l'installation depuis cette adresse : www.office.com/GetOffice365. Vous aurez à saisir votre adresse de messagerie uB, qui vous servira d'identifiant, puis à cliquer sur « étudiant ».

Pour toute question concernant votre compte Office 365 : office365@u-bourgogne.fr

BESOIN D'AIDE ?

Peu importe le problème que vous rencontrerez, vous trouverez à l'uB des personnes pour vous accueillir, vous écouter et vous accompagner. Ne restez pas seul-e face à une situation qui met en péril la réussite de vos études ou votre vie personnelle.

Depuis cette rentrée, chaque UFR dispose de référents solidarité à même de vous écouter et vous aider à trouver le bon interlocuteur. Pour l'UFR Langues et Communication, il s'agit de Matthieu BOILLEREAU, responsable de scolarité LEA, au bureau 166A.

VOTRE SANTÉ

LE SSE, UN CENTRE DE SOINS GRATUIT

Le Service de Santé Étudiante (SSE) dispose d'une équipe pluridisciplinaire pour tout ce qui concerne les visites médicales obligatoires et votre santé. Au SSE vous pouvez consulter des infirmières, une infirmière diplômée en sexologie, une sage-femme, des médecins généralistes ainsi que des psychologues et des médecins psychiatres. Une permanence de soins infirmiers (pansements, ablation de fils, vaccins... mais aussi soins relationnels, écoute...) et de soins médicaux est assurée avec et sans rendez-vous.



LA MISSION HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap ? À l'université de Bourgogne il existe de nombreuses aides pour faciliter vos études et votre vie à l'université. Les référents handicaps de l'UFR, ainsi que le SSE et la Mission Handicap de l'uB sont vos interlocuteurs, n'hésitez pas à les contacter.

Référents handicaps : Francesco ARRU – Matthieu BOILLEREAU

Mission handicap : 03.80.39.69.49 / mission.handicap@u-bourgogne.fr

Sur place (PFVU, maison de l'université) du lundi au vendredi de 09h à 12h15 et de 13h45 à 17h.

AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES ET D'EXAMENS

Maladies chroniques, maladies graves, troubles cognitifs, accidents, interventions chirurgicales, handicaps, troubles des apprentissages, etc. Un aménagement de vos études et examens est possible.

À l'université, il n'y a pas de renouvellement automatique des aménagements obtenus au lycée. Pour bénéficier d'un aménagement, vous devrez passer par le SSE.

SSE Dijon : 6a, rue du Recteur Marcel Bouchard (à côté du RU Montmuzard)

Tél. : 03 80 39 51 53 / Appel d'urgence : 03 80 66 14 68

En dehors des heures d'ouverture, l'appel sera basculé automatiquement sur le SAMU

HARCÈLEMENT

Que vous soyez victime ou témoin de harcèlement, vous trouverez à l'UB des personnes pour vous écouter et vous accompagner. Le responsable de scolarité est à votre disposition pour vous orienter vers les personnes adaptées, et vous pouvez également prendre contact avec le SSE ou rendez-vous sur <http://clasches.fr/>

LA SOLIDARITÉ À L'UB

Vous êtes **étudiant-e à l'uB** et vous avez besoin d'aide ? Vous connaissez un-e étudiant-e en situation d'urgence ? N'hésitez plus, contactez la **commission solidarité**.

07 64 74 05 37
accueil.solidarite@u-bourgogne.fr
Instagram : @commission_solidarite_ub

Vous pouvez également vous rendre directement **Centre de solidarité de l'uB, au rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant**).

EPI'CAMPUS, L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

Vous êtes étudiant-e à l'uB et avez besoin d'une aide alimentaire ? Epi'campus est là pour vous accueillir et partager un moment chaleureux avec vous. Avant tout, vous devez prendre rendez-vous avec un(e) des assistant-e-s social-e-s du CROUS et vous pourrez ensuite vous rendre au local R04 à la Maison de l'Étudiant. La prise de RDV auprès du service social du CROUS s'effectue en ligne via votre espace « mes services étudiants ». L'épicerie est ouverte du lundi au vendredi de 12h à 14h à la MDE.



PRÊT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Tout étudiant de l'uB peut candidater au prêt de matériel informatique. Le questionnaire de candidature pour le prêt numérique (ordinateurs portables et clés 4G 50 gigas mensuels) doit être rempli avant mi-septembre. Pour toute demande faite après cette date, merci de prendre contact à l'adresse pret.materiel@u-bourgogne.fr

Autre possibilité concernant le prêt matériel d'ordinateur : La BU Le Cortex sur le campus de Dijon, propose à tous les étudiants et étudiantes, le prêt d'ordinateurs portables 15 pouces. Ce prêt est possible jusqu'à 14 jours maximum sur présentation d'une pièce d'identité, d'une carte d'étudiante à jour et après signature de la charte d'engagement .

SERVICE DES BOURSES

DEMANDES DE BOURSES

Les demandes se font sur le site internet du CROUS de Dijon (www.crous-dijon.fr) entre le 15 janvier et le 31 mai de chaque année ; cette démarche est à renouveler tous les ans. Il est impératif pour les étudiants·e·s de respecter ces délais, les dossiers tardifs ne permettant pas d'obtenir une notification de bourse dans les temps pour bénéficier au moment de l'inscription d'une dispense de paiement des droits de scolarité. Le cas échéant, les étudiant·e·s concerné·e·s peuvent demander le remboursement des frais de scolarité avancés au moment de leur inscription auprès du service des bourses.

OBLIGATIONS DES ETUDIANT·E·S BOURSIÈR·E·S

Les étudiant·e·s boursières et boursiers doivent obligatoirement être assidu·e·s aux cours et examens (contrôles continus et terminaux) durant l'année universitaire. L'assiduité des étudiant·e·s est contrôlée via les émargements et relevés de notes à chaque semestre, il est donc impératif de justifier dans les délais impartis toute absence à un cours/examen de contrôle continu ou terminal. La non-assiduité constatée oblige l'étudiant à rembourser les mensualités déjà perçues (en totalité ou partiellement selon les cas).

Service des bourses des UFR Littéraires :

Bureau 154 / 03 80 39 39 61 / bourses.ufr-litteraires@u-bourgogne.fr

LE PÔLE FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE (PFVU)

Pour toute question générale sur vos études, la vie étudiante ou une mise en relation avec les chargé.es d'orientation et d'insertion professionnelle, vous pouvez contacter l'accueil du Pôle Formation et Vie Universitaire. Vous trouverez le PFVU au sein de la Maison de l'Université



Tél. 03 80 39 39 80 - pole.formation@u-bourgogne.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

LA MAISON DE L'ÉTUDIANT (MDE)



La Maison de l'étudiant, c'est :



- **Des salles multimédia** ouvertes de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi matin
- **Un guichet unique pour gérer votre espace ENT** (activer ou réinitialiser votre compte ENT ou si vous avez égaré vos identifiants)
- **Des services pratiques** (salles de conférence et de réunion, bureaux de la vice-présidence déléguée

à la vie étudiante, bureau de la Vie Étudiante, zone d'accès Wifi, point de vente de la Carte culture étudiant, service de reprographie, des bureaux pour les associations (11 disponibles).

LE CENTRE DES PRATIQUES DE L'ÉCRIT ET DE L'ORAL (CEPREO)

Vous rencontrez des difficultés en orthographe ? Vous cherchez des conseils pour vous aider à vous exprimer à l'oral ? Quel que soit votre niveau d'étude, rendez-vous au [CEPREO](#) !

Ce qui est proposé :

- Des rendez-vous individuels : pour vous aider dans la rédaction de vos travaux. Venez avec vos copies, brouillons ou projets. Un premier rendez-vous est destiné à diagnostiquer les besoins et établir un programme de travail.
- Des ateliers spécifiques : en petits groupes, pour travailler des compétences précises.
- Des stages intensifs d'orthographe : des stages d'une durée de neuf heures vous seront proposés pour une révision à grands traits des principes de l'orthographe française.
- Des services en ligne : pour poser vos questions, soumettre vos écrits, trouver des conseils.

Inscriptions (nombre de places limité) pour les stages et les ateliers : cepreo@u-bourgogne.fr.
Plus d'infos sur le CEPREO : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/reussir-et-enrichir-mon-parcours/ameliorer-mon-niveau-en-francais.html>

ENRICHIR SA FORMATION

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALES



Les UE transversales sont facultatives et constituent des UE « bonus » qui peuvent augmenter la note d'un semestre et se voir attribuer une valeur de 5 crédits européens pour toutes les UE, à l'exception des UE *Talent Campus* et *Des recherches et des femmes*, affectées d'une valeur de 3 crédits européens.

L'Université propose 9 UET au choix. Toutes les informations concernant les UE Transversales sont disponibles sur UB-Link : <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/enrichir-ma-formation/ue-transversales.html>).

L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT :

Vous êtes bénévole dans une association, salarié d'une entreprise, engagé au sein de l'uB, ... ? Les formes d'engagement étudiant sont multiples et permettent d'acquérir de nombreuses compétences. L'uB vous permet de valoriser votre engagement.

La charte de l'engagement étudiant et le dossier de validation de l'engagement étudiant sont disponibles en ligne et en scolarité.

MOBILITÉS INTERNATIONALES



ERASMUS

Erasmus+ est un programme de l'Union européenne. Il vous offre la possibilité d'étudier dans un autre pays d'Europe pendant une période de 3 mois à 12 mois. L'établissement d'accueil doit être lié à l'Université de Bourgogne par un accord bilatéral Erasmus+. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des Relations internationales.

Dossier de mobilité Erasmus : etudiants-sortants.ri@u-bourgogne.fr

**Pôle Relations Internationales - Bureau Erasmus
Maison de l'Université - Bureau R24
Esplanade Erasme**

<https://u-bourgogne.fr> > rubrique INTERNATIONAL > Partir à l'étranger

L'ALLIANCE FORTHEM

Depuis 2019, l'Université de Bourgogne fait partie de l'Alliance FORTHEM (<https://www.forthem-alliance.eu/>), une université européenne regroupant neuf universités.



Faire partie de l'Alliance FORTHEM offre de nouvelles possibilités à toutes et à tous les étudiant·e·s de l'uB, parmi lesquelles la possibilité d'effectuer des mobilités courtes. Toutes les opportunités sont présentées exposées en détail sur la page <https://www.forthem-alliance.eu/get-involved/students/>

Le cours « Visual and Digital Cultures/Cultures Visuelles et Numériques »

Enseigné en ligne et entièrement en anglais, ce cours est ouvert aux étudiant·e·s de L3 LEA au premier semestre et aux étudiant·e·s de L2 LEA au second semestre, et peut être choisi en option à la place du Renforcement/LV3 dans l'UE3. Pour plus d'informations, voir le détail des fiches filière ci-dessous et/ou contacter candice.lemaire@u-bourgogne.fr.

Pour tout renseignement sur les possibilités de l'Alliance, vous pouvez contacter le Bureau FORTHEM de l'uB forthem@u-bourgogne.fr, et participer aux « Points d'Information FORTHEM » qui ont lieu une fois par mois sur Teams, sur le créneau du déjeuner.

ENSEIGNANTS COORDINATEURS DES ÉCHANGES ERASMUS ET FORTHEM :

Royaume-Uni et Irlande : Delphine-Anne ROUSSEAU

Espagne : Laureano MONTERO

Italie : Francesco ARRU

Allemagne et Autriche : Stéphanie DAUPHIN-BENOIST

Échanges avec enseignements en langue russe : Galina SANKHOROVA

Alliance Forthem : Candice LEMAIRE

L'ANNÉE DE CÉSURE

Envie de concrétiser un projet personnel ou de vivre une nouvelle expérience durant vos études ? L'uB vous permet de suspendre temporairement votre cursus durant 6 à 12 mois pour réaliser votre objectif. La période de césure est une période pendant laquelle un·e étudiant·e inscrit·e dans une formation d'enseignement supérieur la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.

La césure peut consister en un semestre ou une année universitaire de formation dans un domaine autre que celui de la scolarité principale.

Durée : de 6 à 12 mois, la césure débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.

Public concerné : Toutes les étudiantes inscrites et tous les étudiants inscrits dans une formation d'enseignement supérieur. Pendant la période de césure, l'étudiante ou l'étudiant est toujours **sous statut d'étudiant**, et **bénéficie de la plupart des droits** liés à ce statut.

Les formes de césure : Formation dans un domaine autre que celui de la scolarité, Stage d'une durée égale à un semestre universitaire, Emploi en Contrat à Durée Déterminée, Engagement bénévole, Service volontaire européen, Service civique, Volontariat associatif ou de solidarité, Réalisation d'un projet entrepreneurial sous statut étudiant, Volontariat en administration ou en entreprise

En savoir plus sur l'année de césure :

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/faq-la-cesure-comment-ca-marche-1453>

LE CENTRE DES LANGUES

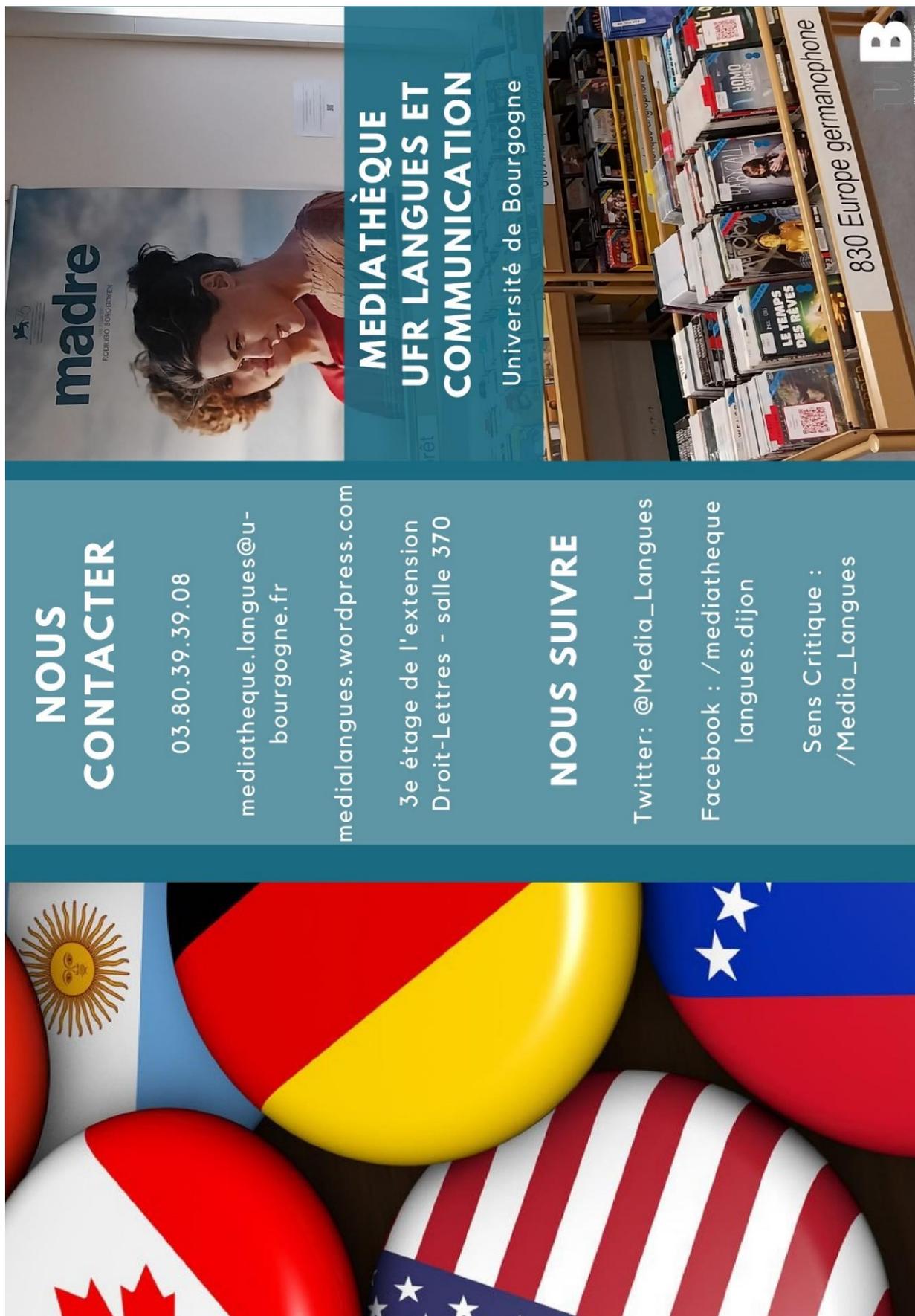
Le Centre des Langues et des Cultures pour Tous de l'Université a pour mission de promouvoir la pratique des langues auprès de tous les publics de l'université.

Le Centre des Langues est un lieu où vous pourrez étudier et pratiquer les langues les plus courantes sur la planète mais aussi en découvrir de plus rares. Les enseignements sont assurés par des titulaires de l'enseignement supérieur, dont certains sont des locuteur·trices natif·ve·s de la langue étudiée.

L'offre de tutorat, quant à elle, varie, selon les années avec la population étudiante : il s'agit d'étudiant·e·s francophones et étranger·e·s inscrit·e·s à l'UB qui effectuent chaque semaine des permanences au CLCT.

Site web du Centre des Langues : <https://centre-langues-cultures.u-bourgogne.fr/>
Facebook : @centredeslanguesUB

LA MÉDIATHÈQUE



**NOUS
CONTACTER**

03.80.39.39.08

mediatheque.langues@u-bourgogne.fr

medialangues.wordpress.com

3e étage de l'extension
Droit-Lettres - salle 370

NOUS SUIVRE

Twitter: @Media_Langues

Facebook : /mediatheque
langues.dijon

Sens Critique :
/Media_Langues

**MEDIATHÈQUE
UFR LANGUES ET
COMMUNICATION**

Université de Bourgogne

830 Europe germanophone

B
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

madre
RODRIGO SORGOZTENY

LE TEMPS
DES RÊVES

HOMO
SAPIENS

QUE PEUT-ON FAIRE A LA MEDIATHEQUE ?

1. Emprunter (ou consulter) des DVD

850 sont à votre disposition pour pouvoir les regarder chez vous. Vous pouvez emprunter jusqu'à 3 DVD pour 15 jours renouvelable une fois.

Différents genres sont proposés: Fiction, séries télévisées, théâtre et documentaires.

400 DVD sont présents, uniquement en consultation en place.

2. Jouer à des jeux de société

Un espace jeux de société ouvre en septembre 2024, avec différents jeux en langues étrangères et d'apprentissage des langues.

3. S'entraîner à l'apprentissage des langues

Tous les DVD sont en version originale sous-titrée (Français ou VO) En complément, des exercices de langues (entraînement au CAPES/Agrégation) peuvent être téléchargés sur le blog.

4. Salle de projection

La salle est utilisée pour faire des projections de films (pour une trentaine de personnes) au long de l'année.

L'ESPACE DETENTE

La Médiathèque met à votre disposition un espace détente, avec trois tables et deux poufs. Idéal pour venir travailler seul ou en groupe.

L'espace est également pourvu d'un écran plat pour des projections de films au fil de l'année.

UN LIEU CONVIVIAL

8 téléviseurs sont à disposition à tout moment pour consulter les œuvres présentes à la médiathèque.

Vous pouvez regarder une même œuvre sur un seul téléviseur, à trois personnes, grâce à un système de casques.

Un magnétoscope est également prévu pour les plus nostalgiques.

LES SERIES TV

De Breaking Bad à Game of Thrones et Friends, en passant par Deutschland 93, Orange is the New Black et Doctor Who, nous mettons à votre disposition le plus important fonds de séries télévisées du campus. (200 coffrets environ)



POURSUITE D'ETUDES : LA LICENCE... ET APRÈS ?

La Licence LEA oriente vers un large éventail de métiers qui ont pour facteur commun la pratique des langues étrangères en contexte professionnel, dans des domaines aussi variés que la communication d'entreprise, le marketing international, les métiers de la traduction ou encore le tourisme. L'accès à ces métiers se fait notamment via une poursuite d'études de niveau Master.

Les parcours de spécialisation proposés en Licence LEA à l'uB préparent directement aux spécialités suivantes :

- **Master LEACA** : Langues étrangères appliquées commerce et affaires, marchés de la gastronomie et de l'agroalimentaire (mention « Langues étrangères appliquées ») : <https://leaca.u-bourgogne.fr/>
- **Master MASCI** : Stratégies de communication internationale (mention « Information, communication ») : <https://masci.u-bourgogne.fr/>
- **Master T2M** : Traduction multimédia (mention « Traduction et interprétation) : <https://blog.u-bourgogne.fr/mastert2m/>

Vous pouvez également accéder à un *serious game* interactif présentant l'ensemble des Master proposés par l'UFR Langues et communication en suivant le lien : <https://langues-communication.u-bourgogne.fr/masters#forum-des-masters-2021>

L'éventail des débouchés suite à une Licence LEA étant vaste, nous vous conseillons également de consulter :

- les offres de Master répertoriées sur le site de l'Association Nationale des LEA : <https://anlea.org/formation-lea/masters-lea/>
- la plate-forme nationale Mon Master : <https://www.monmaster.gouv.fr/>

De manière générale, la procédure de recrutement en Master commence dès le printemps pour la rentrée suivante, avec des dates spécifiques pour le dépôt des dossiers et pour les épreuves écrites et/ou orales.

Les trois filières de Master proposées à l'UB ont une capacité limitée, l'entrée est compétitive et les candidatures sont nombreuses chaque année. N'oubliez pas de vous renseigner concernant les dates et modalités de candidatures et attentes de chaque formation pour ne pas être pris-e de cours.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

2024-2025

DÉBUT DU SEMESTRE 1	Lundi 16 septembre 2024
VACANCES D'AUTOMNE	Du samedi 26 octobre au dimanche 03 novembre 2024
VACANCES DE NOËL	Du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025
EXAMENS SEMESTRE 1	Du lundi 06 au vendredi 17 janvier 2025
DÉBUT DU SEMESTRE 2	Lundi 20 janvier 2025
RÉSULTATS SEMESTRE 1	Mercredi 12 février 2025
VACANCES D'HIVER	Du samedi 22 février au Dimanche 02 mars 2025
VACANCES DE PRINTEMPS	Du samedi 19 avril au dimanche 4 mai 2025
EXAMENS SEMESTRE 2	Du lundi 12 au vendredi 23 mai 2025
RÉSULTATS SEMESTRE 2	Samedi 7 juin 2025
EXAMENS - SESSION 2	Du lundi 23 juin au vendredi 4 juillet 2025
RÉSULTATS SESSION 2	Mardi 15 juillet 2025